

Monsieur le Maire

Jurançon, le 29 Mai 2020

Références : MB/CCB/ID
Suivi du dossier : Service Direction Générale
des Services
Contact : i-delphey@ville-jurancon.fr

Mesdames et Messieurs
habitants de la Ville de Jurançon

Objet : séance du Conseil Municipal

**Séance publique limitée à
5 personnes**

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que la séance du Conseil Municipal de Jurançon, se tiendra :

Samedi 6 Juin 2020 à 9 h 00
A l'Atelier du Neez (accès parking Sarrant).

- 1. Compte Administratif 2019**
- 2. Compte de Gestion 2019**
- 3. Délégation d'attributions données au Maire par le Conseil Municipal** (art. L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4. Les indemnités de fonction** (art. L 2123-20-1 et suivants du CGCT)
- 5. Règlement intérieur du Conseil Municipal**
- 6. Désignation des membres des commissions municipales** (art. L 2121-22 du CGCT)
- 7. Désignation des membres des Comités Consultatifs** (art. L 2143-2 du CGCT)
- 8. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) art. L 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et de la famille**
- 9. Désignation des représentants de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres** (art. L 2121-22 du CGCT ; article L. 1411-5 du CGCT ; articles D-1411-3 à D-1411-5 du CGCT)
- 10. Désignation des représentants de la Commune au sein de la Commission Communale des Impôts Directs** (art. L 2121-32 du CGCT et article 1650 du Code Général des Impôts)

11. Désignation des représentants de la Commune au sein des autres organismes (Art. L.2121-33 du CGCT)

12. Mise à disposition partielle à titre individuel de personnel de la Commune de Jurançon auprès de la CDAPBP

13. Actualisation des bénéficiaires du RIFSEEP

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 cette réunion est organisée dans un autre lieu que la salle du Conseil Municipal de l'hôtel de Ville afin que la séance se déroule dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Toujours dans ce contexte, et comme le prévoit l'article 10 de l'ordonnance du 13 mai 2020, **la séance se publique mais limitée à 5 personnes.**

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Michel BERNOS

